

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds VMRR pour les Maisons de la mobilité en Pays de la Loire »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 18 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**T302 Améliorer l'expérience usager pour encourager les
mobilités durables**

En décembre 2024, la majorité régionale a décidé de façon unilatérale de couper drastiquement dans les dépenses de fonctionnement et de renoncer à développer des services publics régionaux concernant la mobilité. Pourtant, ces derniers sont indispensables pour atteindre les objectifs de report modal fixé dans le SRADDET, nous proposons la création d'un fonds Maisons de la mobilité grâce aux recettes du versement mobilité régional rural qui permettra de poursuivre l'appel à manifestation lancé en 2024.

Afin de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, d'atteindre les objectifs de report modal inscrits dans le SRADDET et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif déploiement de maisons de la mobilité. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2026 la délibération suivante :

D'ajouter le paragraphe suivant

Accompagnement des autorités organisatrices de la mobilité

La Région s'est engagée dans le maintien et le développement de points d'information et de vente, multimodaux, permettant avec les transporteurs, les gestionnaires de gares et les Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM) locales, de proposer un service de proximité sur les territoires, au bénéfice de tous les usagers. Il s'agit de démultiplier des espaces de conseils et d'information sur les mobilités durables, d'aller

à la rencontre des publics, en particulier ceux qui sont empêchés, pour apporter des informations, du conseil et faciliter l'accès aux solutions de mobilités locales et régionales présentes sur le territoire :

- service de transport urbain local,
- lignes régulières Aléop,
- transport à la demande,
- dispositif de covoiturage du quotidien,
- services d'autopartage,
- services vélos,
- services de mobilités solidaires...

D'ajouter :

Je vous propose d'inscrire, en autorisation d'engagement, 1 000 000 € pour la poursuite du dispositif Maisons de la mobilité



Lucie Etonno
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Matthias Travel
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble